

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Cadre
réservé à la
Direction des
Finances

RUM
(référence unique du mandat)

Type de contrat : Inscription et frais de scolarité Conservatoire

ICS

(Identifiant créancier SEPA)

FR 12 ZZZ 498374

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez :

- la Mairie de Troyes à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte

- votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Mairie de Troyes.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Désignation du titulaire du compte à débiter

Nom :
Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Pays :

Désignation du créancier

Nom : Mairie de Troyes
Adresse : Place Alexandre Israël
CP : 10000 Ville : Troyes
Pays : France

Désignation du tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur ci-dessus)

Nom du tiers débiteur :

Désignation du compte à débiter

Identification internationale (IBAN)

Identification de la banque (BIC)

Type de paiement :

Paiement récurrent/ répétitif (dans le cadre d'une mensualisation)

Paiement ponctuel (pas forcément à chaque période et pas toujours le même montant)

Signé à :
Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE AU FORMAT IBAN/BIC

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Mairie de Troyes. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Mairie de Troyes.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.